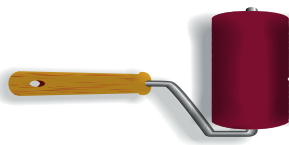




# SUB VENTIONS FAÇADES 2021-2023



Direction de l'Aménagement Urbain  
Tél. : 04 75 79 45 60 - [dau@bourg-les-valence.fr](mailto:dau@bourg-les-valence.fr)



# Opération façades 2021-2023

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser le patrimoine bâti

## > Les immeubles éligibles

- les habitations privées situées dans les quartiers : **Vieux Bourg, avenues Marc Urtin, Jean Jaurès, rues Vérot et Ponsoye, une partie du quartier de Chony**
- les bâtiments construits avant 1945
- les façades visibles du domaine public

## > Les aides financières

- **30 % du montant TTC des travaux** pour les façades visibles du domaine public, y compris peintures des volets, passes de toit, génoises.  
L'aide est plafonnée à **8 000 € TTC** par opération.
- **50 % du montant TTC des travaux** pour la réfection des façades alignées sur les **quais Libération, Barjon, Thannaron, Saint Nicolas et la rue Pompéry**.  
L'aide est plafonnée à **15 000 € TTC** par opération.

## > Des aides supplémentaires possibles

- Remplacement des zingueries : **5€ par mètre linéaire** aide plafonnée à 300 € par opération
- Reprise à neuf des éléments architecturaux d'intérêt : **2000€** aide plafonnée à 30 % du coût TTC

## > Les démarches

- 1- Prendre rendez-vous avec le conseiller en architecture et patrimoine au **04 75 79 45 60**
- 2- Déposer une déclaration préalable de travaux
- 3- Choisir un artisan et établir les devis conformément aux préconisations
- 4- Déposer une demande de subvention entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023
- 5- Réaliser un échantillon sur la façade (50cm\*50cm) à faire valider par le conseiller
- 6- Réaliser les travaux par une entreprise dans un délai de 24 mois de la déclaration préalable
- 7 - Transmettre la déclaration d'achèvement de travaux et les factures détaillées et acquittées
- 8- Visite de conformité du conseiller en architecture et patrimoine
- 9- Versement de la subvention

## > Les dispositifs complémentaires de Valence Romans Agglo pour rénover ou adapter votre logement

- Prenez rendez-vous avec un conseiller au **0 800 300 915 (appel gratuit)** qui se déplace chez vous
- Prenez rendez-vous à la Maison de l'Habitat - 44 rue Faventines à Valence (permanences le mercredi de 13h30 à 15h30)  
**04 75 72 00 90** ou **renov-habitat-durable @ valenceromansagglo.fr**

# Opération façades 2021-2023

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser le patrimoine bâti

## > Les immeubles éligibles

- les habitations privées situées dans les quartiers : Vieux Bourg, avenues Marc Urtin, Jean Jaurès, rues Vérot et Ponsoye, une partie du quartier de Chony
- les bâtiments construits avant 1945
- les façades visibles du domaine public

## > Les aides financières

- 30 % du montant TTC des travaux pour les façades visibles du domaine public, y compris peintures des volets, passes de toit, génoises.  
L'aide est plafonnée à 8 000 € TTC par opération.
- 50 % du montant TTC des travaux pour la réfection des façades alignées sur les quais Libération, Barjon, Thannaron, Saint Nicolas et la rue Pompéry.  
L'aide est plafonnée à 15 000 € TTC par opération.

## > Des aides supplémentaires possibles

- Remplacement des zingeries : 5€ par mètre linéaire aide plafonnée à 300 € par opération
- Reprise à neuf des éléments architecturaux d'intérêt : 2000€ aide plafonnée à 30 % du coût TTC

## > Les démarches

- 1- Prendre rendez-vous avec le conseiller en architecture et patrimoine au 04 75 79 45 60
- 2- Déposer une déclaration préalable de travaux
- 3- Choisir un artisan et établir les devis conformément aux préconisations
- 4- Déposer une demande de subvention entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023
- 5- Réaliser un échantillon sur la façade (50cm\*50cm) à faire valider par le conseiller
- 6- Réaliser les travaux par une entreprise dans un délai de 24 mois de la déclaration préalable
- 7 - Transmettre la déclaration d'achèvement de travaux et les factures détaillées et acquittées
- 8- Visite de conformité du conseiller en architecture et patrimoine
- 9- Versement de la subvention

## > Les dispositifs complémentaires de Valence Romans Agglo pour rénover ou adapter votre logement

- Prenez rendez-vous avec un conseiller au 0 800 300 915 (appel gratuit) qui se déplace chez vous
- Prenez rendez-vous à la Maison de l'Habitat - 44 rue Faventines à Valence (permanences le mercredi de 13h30 à 15h30)  
04 75 72 00 90 ou [renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr](mailto:renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr)